



PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS MÉDICAUX (POR)

Mission

La dispensation des soins médicaux fait appel d'une façon constante à une technologie très diversifiée. Cette technologie est la raison d'être du Service en génie biomédical (GBM).

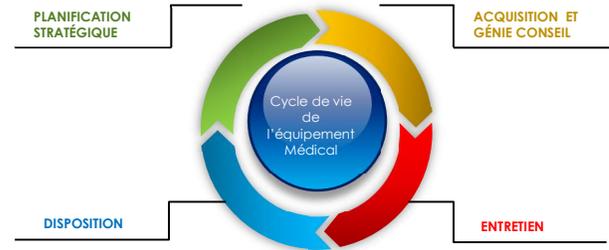
Nos services sont offerts tout au long du cycle de vie de ces technologies, en débutant par la planification du remplacement d'un équipement ou d'une nouvelle technologie jusqu'à la mise au rebut, en passant par la gestion des entretiens et de la gestion des risques.

Programme d'entretien

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale a mis en place un programme d'entretien préventif des équipements et appareils, lequel constitue une préoccupation majeure. Ce programme fait partie des pratiques organisationnelles requises (POR) et vise à uniformiser ces pratiques sur l'ensemble du territoire, à assurer le bon fonctionnement des appareils biomédicaux afin d'éviter les coupures de service, maintenir le confort et la sécurité des usagers et répartir adéquatement les ressources humaines et matérielles pour l'entretien et la réparation de son parc d'équipement.

Lien avec les logiciels GMAO

Le suivi des appareils biomédicaux est effectué par l'entremise des logiciels de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO). Le déploiement de ces logiciels a été effectué en 2018 et tous les appareils inventoriés sont intégrés à ces logiciels afin d'assurer le suivi des entretiens correctifs et préventifs.



Entretiens correctifs et préventifs

La responsabilité des entretiens correctifs et préventifs est assurée par le personnel du Service en génie biomédical (GBM) de la Direction des services techniques (DST).

Entretiens correctifs :

Une procédure permet à tous les utilisateurs des appareils biomédicaux de faire parvenir leurs demandes au guichet biomédical de la DST, soit par l'entremise des logiciels GMAO.

Entretiens préventifs :

Pour les installations des territoires de Charlevoix, de Portneuf et celle de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, le service d'entretien préventif est assuré à la fois par les techniciens en génie biomédical et par des firmes externes spécialisées pour les appareils de haute technologie. Pour toutes les autres installations, l'entretien est assuré par des firmes externes spécialisées.

Contrats d'entretien

Des contrats d'entretien préventif ont été octroyés à des firmes spécialisées externes. Nous retrouvons deux types de contrats :

- Contrats regroupant les petits appareils de diagnostic;
- Contrats spécialisés pour les appareils de haute technologie.

La gestion des suivis et des évaluations des contrats est assurée et centralisée au Service en génie biomédical (GBM).

Procédures d'acquisition

Il existe trois volets d'acquisition des appareils biomédicaux au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale, soit le volet planification, le volet urgence et le volet développement de services. Ces volets comportent des mesures de contrôle et permettent de maintenir l'inventaire à jour. Un formulaire d'inventaire doit être rempli pour chaque appareil à inventorier et doit être acheminé au Service en génie biomédical (GBM). La collaboration du Service de l'approvisionnement de la Direction de la logistique permet d'assurer un contrôle de l'inventaire.

Disposition des appareils biomédicaux

Une procédure de disposition des appareils biomédicaux a été mise en place afin de maintenir notre inventaire à jour. Lorsque nous constatons qu'un appareil est en fin de vie ou doit être remplacé (mis hors service), un avis de désuétude est envoyé aux directions cliniques pour les aviser de la situation et des actions à prendre pour procéder à une demande de remplacement.

Dans le cas du retrait d'un appareil, le Service en génie biomédical doit en être informé par l'entremise du formulaire d'inventaire et le personnel de ce service s'assure de mettre à jour cet inventaire et le contrat d'entretien s'y rattachant.

Plan de conservation en équipement et mobilier – Volet médical (PCEM-EM)

Le PCEM-EM vise à assurer le maintien du parc d'équipement et du mobilier du réseau socio sanitaire et est coordonné par la Direction des services techniques. Les enveloppes budgétaires du PCEM-EM servent à couvrir les coûts de remplacement et de rehaussement du parc d'équipement.

Une procédure d'élaboration des besoins a été produite en collaboration avec le Service de l'approvisionnement de la Direction de la logistique et avec la Direction des ressources financières. Grâce à l'entretien préventif des équipements et appareils et aux suivis des directions cliniques, nous sommes en mesure de mettre en place un plan triennal de remplacement des appareils biomédicaux, permettant de maintenir le parc d'équipement en bon état de fonctionnement afin d'offrir des prestations de services de qualité et sécuritaires.

Alertes et rappels

Une politique relative aux avis, alertes et rappels pour les appareils biomédicaux a été élaborée. Le Service en génie biomédical (GBM) a collaboré avec la Direction de la logistique à la préparation de cette politique, sous la responsabilité du Comité de la gestion des risques de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique. Le suivi des alertes concernant les appareils biomédicaux est assuré par le Service en génie biomédical (GBM). Le Comité de la gestion des risques produit des rapports sur les actions prises et par la suite, les informations sont colligées et conservées pour une durée de cinq ans.

Politique - Procédure - Documents

Liens vers :

- Politique relative aux avis, alertes et rappels : [Cliquer ICI](#)
- Procédure sur la gestion de l'entretien de l'équipement et des appareils médicaux : [Cliquer ICI](#)